

# MARSEILLE GERONT'INFOS

## L'INFO DES PROS DE LA GERONTO

N°14 | AVRIL-MAI-JUIN 2021 |



### AGENDA



#### AVRIL

Mardi 13 avril 2021 de 14 :00 à 15 :30 : Visioconférence dans le cadre du projet européen TAAFE, le PSP organise le 2<sup>e</sup> Groupe d'Action Local - Vers un environnement ami des aînés. Pour plus d'information : <https://www.psppaca.fr/Creation-d-un-Groupe-d-Action-Local-GAL>

Lundi 19 et Mardi 20 avril 2021 : Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale. Formation gratuite financée par l'ARS PACA. Infos et inscription : [lien](#) Lieu : Lycée agricole des Calanques, Marseille (13008).

Mercredi 7 avril 2021 de 14:00 à 17:00 : Journée du CEREM Ethique et Handicap, « Handicap, adaptation et créativité ». La demie journée se composera d'une première conférence d'ouverture, puis se poursuivra avec deux tables rondes autour de sujets liés au handicap dans différents contextes. Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire : Tél : 04 91 38 44 26 / Courriel : [secretariat.ee-paca-corse@ap-hm.fr](mailto:secretariat.ee-paca-corse@ap-hm.fr)

#### MAI

Vendredi 28 mai 2021 de 9h à 17h : Colloque en visio-conférence "Citoyenneté, handicap et dépendance" organisé par l'université Aix-Marseille/étudiants en Master Intervention et Développement social, Parcours Handicap et Dépendance. Informations et inscriptions : [asso.alumniids@gmail.com](mailto:asso.alumniids@gmail.com)

#### JUIN

Le Pôle Infos seniors Marseille Centre en partenariat avec la Carsat Sud-est organisent dans ses locaux une formation sur la Promotion de la Bien-être les 2 et 4 juin de 9h à 17h et le 21 juin de 14h à 17h ouvert aux professionnels de l'aide à domicile et personnel intervenant dans les établissements accueillant des personnes âgées. Plus d'informations et Inscriptions par tél au 04.91.90.56.22 ou mail: [clic.marseillecentre@entraide.asso.fr](mailto:clic.marseillecentre@entraide.asso.fr)

### EDITO

Chers partenaires,

Les temps des retrouvailles est à nouveau et malheureusement repoussé... mais elles ne seront que plus chaleureuses.

Pour l'heure, nous restons mobilisés auprès de nos publics et de nos partenaires, notamment dans le cadre de la campagne de vaccination.

N'hésitez pas à nous transmettre les informations qui pourraient être utiles à tous sur notre boîte mail : [marseillegerontinfos@gmail.com](mailto:marseillegerontinfos@gmail.com)

### S'INSCRIRE/SE DESINSCRIRE

Pour s'inscrire et ou se désinscrire à Marseille Géront'infos, rien de plus simple : envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : [marseillegerontinfos@gmail.com](mailto:marseillegerontinfos@gmail.com)

### LE COMITE DE REDACTION

BOURCART Emma, MAIA Marseille ; CAYOL Amélie, Pôle Infos Séniors Marseille Nord, FUSINATI Christine, Pôle Infos Séniors Marseille Nord, Isabelle HURTEVENT, Pôle Infos Séniors 4/12, KADIO Floriane, Pôle Services à la Personne PACA; MENDY Samantha, Pôle Infos Séniors Marseille Centre ; MOUTTE Simone, Pôle Infos Séniors Marseille Sud-Est

# NOUVEAUTÉS DU SECTEUR

## ✓ Temps libérés aux aidants

L'équipe pluridisciplinaire d'A3 offre des temps libérés aux aidants les plus fragiles. Les temps qui leur seront proposés pourront être :

- Du temps libéré par le financement et la mise en place supplémentaire de créneaux ponctuels d'aide à domicile (1h à 4h)
- Du temps libéré pour accueillir un professionnel du bien-être pour une séance à domicile pour eux-mêmes (sophrologie, réflexologie, kinésiologie)
- Du temps libéré pour se rendre chez un professionnel du bien-être pour une séance en cabinet (sophrologie, réflexologie, kinésiologie, massage)
- Du temps partagé entre l'aidant et son proche pour pratiquer un temps de gymnastique douce avec l'association Siel Bleu à domicile. Cette activité peut se décliner seulement pour l'aidé ou seulement pour l'aidant.

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'accompagnement de l'aidant au plus proche de ses besoins, ainsi que dans une volonté d'apport d'un nouveau souffle pour des aidants repérés comme épuisés et fragilisés.

Ces activités de répit sont entièrement prises en charge par l'association grâce à la subvention de l'ARS PACA.

Toute l'équipe reste disponible pour échanger sur le projet ou toute orientation, par mail ou téléphone :

**Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants**

**Tel : 04.91.70.76.53**

**Site internet : [www.association-a3.fr](http://www.association-a3.fr)**

## ✓ Gagner contre le cancer grâce au dépistage

Mars bleu est le mois de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal. L'occasion de rappeler que la détection précoce des cancers accroît sensiblement les chances de guérison. Avec son plan cancer, la région Sud renforce son engagement en faveur du dépistage et de la prévention.

Avec 43 000 nouveaux patients diagnostiqués tous les ans, le cancer colorectal est le troisième plus fréquent chez l'homme et le second chez la femme. Mais repéré tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

C'est pourquoi, sensibiliser le plus grand nombre à la maladie et inciter à pratiquer le test de dépistage est indispensable. Les plus de 50 ans sont les premiers concernés. Car le dépistage sauve des vies. En permettant des diagnostics précoces, il offre l'opportunité de traitements plus efficaces et moins lourds, tandis que les chances de guérison sont bien plus importantes.

Pourtant, la participation aux tests demeure encore trop faible : seulement 32% des personnes concernées au niveau national les réalisent ; une proportion qui tombe à 28 % au niveau régional.

Face à ce constat, la région Sud se mobilise. A travers son Plan Cancer, elle consacre 25 millions d'euros dans la lutte contre ce fléau. Encourager le dépistage et la prévention fait partie des 5 piliers du Plan régional. Et c'est au plus près des territoires que le combat se mène, aux côtés des associations, des structures départementales de dépistage organisé mais aussi des Maisons de santé.

Rappelons que le cancer colorectal fait l'objet d'un programme de dépistage organisé depuis 2009. Ce programme propose un test immunologique performant, gratuit et réalisable de chez soi aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 74 ans.

### Centre de dépistage organisé le plus près de chez vous :

- Bouches-du-Rhône : 04 91 48 46 47

## BOITE À OUTILS / BON À SAVOIR



- **La campagne de vaccination**

PTA Pratic Santé réalise une veille territoriale sur la vaccination : <https://www.pratic-sante.fr/Infos-generales>

### Où se faire vacciner ? : Tous Les lieux de Vaccination Covid

- Cartographie : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

- Région PACA : <https://www.paca.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-covid19>

- Département 13 : <https://www.departement13.fr/le-departement/linstitution/retour-sur/detail/article/le-departement-ouvre-un-grand-vaccinodrome-anti-covid-a-coudoux/>

- Sur Marseille : Le Vélodrome devient centre de vaccination

<https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/13008-marseille/centre-de-vaccination-covid---stade-velodrome---ville-de-marseille>

### Aller vers les centres de vaccination :

- ⇒ **Avec un service d'aide à domicile**, dans le cadre du plan d'Aides APA, qui peut être adapté au besoin si la personne en bénéficie déjà
- ⇒ **En transport sanitaire** : un décret autorise la prescription de bons de transport pour permettre aux patients de se rendre vers les centres de vaccination.
- ⇒ Pour toute question ou en cas de problème d'organisation : n'hésitez pas à vous rapprocher des **Pôles Infos Séniors** ([coordonnées ici](#)) ou des **Maisons du Bel Âge** ([coordonnées ici](#))
- ⇒ Dans le cadre de son **dispositif Prévention et veille sociale**, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est à la disposition des seniors marseillais pour assurer auprès d'eux une veille téléphonique attentive en fonction de leurs besoins.

Dans cette période sensible de crise sanitaire, où la campagne de vaccination est prioritaire, les opérateurs de prévention s'assurent de l'information des seniors et leur relaient toutes les précisions utiles afin de faciliter leur accès à la vaccination, conformément aux mesures nationales et locales.

Afin de permettre aux seniors de bénéficier du suivi du Dispositif Prévention et veille sociale (destiné aux seniors de 60 ans et plus), merci d'orienter les personnes intéressées vers Vanessa TOMASI, Opératrice de prévention, **au 04 86 94 46 69**, qui aura le plaisir de recueillir leurs coordonnées, ainsi que leurs besoins.

Le conseil départemental CD13 réalise aussi une foire aux questions pour expliquer la vaccination <https://www.departement13.fr/faq-vaccinations-bouches-du-rhone>

- **Chèque énergie : de nouvelles conditions d'éligibilité pour 2021**

Le chèque énergie est une aide de l'Etat pour aider les ménages modestes à payer leurs factures d'énergie ou des travaux de rénovation énergétique du logement, déployé au niveau national depuis 2018. **Seuls les locaux imposables à la taxe d'habitation, même avec dégrèvement, peuvent bénéficier du chèque énergie.** Des conditions de revenus pour le ménage (pour 2020 : RFR/UC<10 700€) doivent également être remplies.

Jusqu'à fin 2020, seuls les gestionnaires d'établissements conventionnés APL pouvaient accepter un chèque énergie des résidents et s'affilier auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP) afin d'en obtenir le paiement.

En application de la loi ASAP du 7 décembre 2020, un décret du 30 décembre 2020 prévoit que **les Ehpad, résidences autonomie, Ehpa, petites unités de vie et USLD**, y compris non conventionnés APL, **ont désormais l'obligation d'accepter les chèques énergie.**

Les chèques énergie 2020 sont valables jusqu'au 31 mars 2021, mais les acceptants peuvent en demander le remboursement auprès de l'ASP jusqu'au 31 mai 2021. Les bénéficiaires ayant perdu leur chèque 2020 ont la possibilité de demander la réémission de celui-ci à l'ASP.

**Compte tenu de cet élargissement, la procédure va changer.**

**Pour demander le remboursement des chèques énergie par l'Etat, les gestionnaires d'Ehpad, Ehpa et USLD devront créer un compte sur le portail Chèque énergie à compter de mi-mars.**

D'ici là, il n'est donc pas utile de s'affilier car les formulaires ne sont pas encore adaptés aux structures susmentionnées.

Le chèque énergie 2021 sera envoyé aux bénéficiaires par voie postale en avril.

Les établissements dont le dossier d'affiliation est actuellement bloqué devront finaliser leur enregistrement comme acceptants du chèque énergie dans la nouvelle catégorie.

Pour l'heure les Ehpad privés commerciaux sont de fait exclus de ce dispositif, leurs résidents n'étant pas imposables à la taxe d'habitation. Les fédérations présentes ont fait la demande pour que ce critère de taxe d'habitation ne perdure pas, afin que l'ensemble des personnes âgées puissent être concernées par ce dispositif.

- **Collection Bel âge**

Une nouvelle association de Marseille publie des romans adaptés pour les personnes âgées atteintes de troubles cognitifs : [www.collectionbelage.fr](http://www.collectionbelage.fr)

Les adaptations sont issues de la recherche en sciences cognitives en collaboration avec l'Université d'Aix-Marseille. Elles sont réalisées sur les tous les aspects : visuel, structurel, narratif, textuel. Les livres sont destinés à toutes les personnes qui n'arrivent plus à lire les livres habituels :

- les personnes souffrant de troubles cognitifs légers,
- les personnes atteintes de maladies neurodégénératives type Alzheimer,
- les personnes présentant un ralentissement cognitif général avec des troubles de la mémoire, de l'attention ou de la vision,
- certains patients post AVC.

Les livres sont développés pour être lus dans différents contextes :

- En atelier lecture : les échanges au sein d'un groupe permettent d'entretenir les liens sociaux et de partager des émotions positives.
- En lecture individuelle : la lecture est le loisir préféré des seniors. Elle est une source de plaisir, de distraction et aide à réduire le stress. Lire permet de stimuler toutes les fonctions cérébrales.
- La lecture par les aidants : la lecture permet de passer un moment convivial, de solliciter l'attention et de faire remonter des souvenirs en lien avec les récits.

Les romans de la Collection Bel Âge permettent de stimuler toutes les fonctions cognitives et de retrouver le plaisir de lire.

- **Appel à projet : Expérimentation EqlAAT (Aides techniques)**

Les aides techniques sont un levier important pour l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Pourtant, elles sont encore sous mobilisées en France, notamment par manque d'accompagnement des personnes dans leur projet, depuis l'évaluation jusqu'à la proposition d'un appui aux personnes, une fois l'aide technique acquise.

Cette expérimentation, initiée par la CNSA, vise à l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées par des professionnels neutres d'intérêt commercial. Elle permettra de mieux connaître les organisations possibles et préciser un modèle de financement en vue d'une généralisation.

Elle est proposée à toute structure n'ayant pas d'action commerciale sur les aides techniques. Les porteurs retenus mettront en place, pour une durée de 24 mois, des équipes comprenant au minimum des ergothérapeutes et des travailleurs sociaux pour accompagner les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dans le choix d'aides techniques, leur prise en main, notamment par des temps sur les lieux de vie des personnes. Les équipes interviendront en subsidiarité des autres acteurs (services de soins de suite et réadaptation, établissements et services médico-sociaux). Elles seront force de proposition pour le recours à des partenaires (centres experts), l'appui sur des pairs-aidants et l'accès aux aides techniques pour les essais.

L'expérimentation sera financée par des forfaits d'accompagnement. Des actions d'ingénierie pour la mise en place du projet et pour le recours aux pairs-aidants pourront être valorisés en complément.

L'appel à candidatures sera clôturé le 30 avril 2021.

Retrouvez toutes les infos sur :

- <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/experimentation-dequipes-locales-pour-aider-les-personnes-agees-ou-handicapees-a-choisir-et-a-utiliser-des-aides-techniques>
  - **Consulter l'appel à projet :** [https://drive.google.com/file/d/1HedlzzbJA3DHoWT00pyD\\_qTZ9dCA1ewl/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1HedlzzbJA3DHoWT00pyD_qTZ9dCA1ewl/view?usp=sharing)
  - **Consulter le cahier des charges:** [https://drive.google.com/file/d/1-Nj6aExcdT9StiS-IE37Pli\\_VbNvmsAZ/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1-Nj6aExcdT9StiS-IE37Pli_VbNvmsAZ/view?usp=sharing)
- ⇒ Si vous souhaitez répondre à cet appel à projet, n'hésitez pas à **vous rapprocher de la MAIA** pour nous informer de votre démarche cette démarche, et tout simplement pour échanger à ce sujet ([pilotage.maiamarseille@cgd13.fr](mailto:pilotage.maiamarseille@cgd13.fr) ou 04 91 12 75 42).

- **Appel à initiatives 2021 : En EHPAD ou à domicile, mieux accompagner les personnes vieillissant avec des troubles psychiques**

La Fondation de France propose un appel à initiatives 2021 "En EHPAD ou à domicile, mieux accompagner les personnes vieillissant avec des troubles psychiques".

**Son objectif est d'améliorer les soins et l'intégration sociale des personnes malades**, en soutenant financièrement et méthodologiquement, des démarches « pilotes » apportant des réponses nouvelles et mieux adaptées aux attentes et aux besoins des personnes vieillissant avec des troubles psychiques, de leurs aidants et des professionnels qui les accompagnent.

Pour cela, l'appel à initiatives vise à :

- ⇒ favoriser la continuité des parcours de vie et de soin psychiatrique et somatique des personnes vieillissant avec des troubles psychiques ;
- ⇒ veiller à l'exercice de leur libre-arbitre pour les décisions qui les concernent ;
- ⇒ permettre une meilleure anticipation des difficultés de santé afin d'éviter les hospitalisations ou institutionnalisations en urgence, les allers-retours entre services ;
- ⇒ contribuer à changer les représentations sur les troubles psychiques chez les professionnels du secteur vieillesse et chez les personnes âgées elles-mêmes.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature de l'appel à projets sur la [plaquette](#) de la Fondation de France.

## CE TRIMESTRE, ZOOM SUR....



### LE LANCEMENT DU SERVICE CIVIQUE SOLIDARITE SENIORS

10 000 jeunes pour accompagner les personnes âgées isolées et développer les liens intergénérationnels

Brigitte Bourguignon, ministre chargée de l'Autonomie a lancé mercredi 3 mars le Service solidarité seniors. Il s'agit de répondre aux doubles enjeux de l'isolement des jeunes et des aînés en créant une solidarité intergénérationnelle. Le Service Civique Solidarité Seniors va donc permettre de créer du lien social entre deux tranches d'âges ayant des besoins spécifiques : les jeunes et les seniors. Elles permettent aux jeunes volontaires mobilisés à la fois de maintenir un lien social avec les bénéficiaires, d'identifier les besoins auxquels il est nécessaire d'apporter une réponse (courses, livraison de repas ou de médicaments), de soutenir des équipes de professionnels pendant les crises mais aussi d'effectuer des animations collectives (jeux, numérique ludique, recueil d'expériences de vie, atelier bien-être/détente, etc.).

Face aux nombreuses demandes de jeunes 3 pour 1 place, le gouvernement lance 10 000 missions de Service Civique pour accompagner 300 000 personnes isolées d'ici les trois prochaines années. 2000 jeunes seront présents dès ce premier semestre auprès de 45 000 personnes âgées isolées. Ce projet est né sous l'impulsion d'Unis-Cité et de son partenaire Malakoff Humanis. Il est soutenu par tout un ensemble d'acteurs ayant une certaine expérience du Service civique comme les Petits frères des pauvres, Croix-rouge française, Groupe SOS...Le Service civique seniors proposera aux structures, celles recevant déjà des jeunes en Service Civique ou celles n'ayant pas encore mis en place le Service Civique, **plusieurs moyens d'accompagnement et de suivi pour assurer son efficacité** :

- Un soutien administratif et juridique
- Un soutien à la mobilisation et au recrutement des jeunes
- Une prise en charge financière de 50% de la prestation de subsistance mensuelle de 107,58 € due par les structures d'accueil au jeune pour toutes les nouvelles missions proposées, et de 100% pour l'accueil de jeunes au profil « éloigné » (jeunes en situation de handicap, jeunes décrocheurs, jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville), en complément des indemnités mensuelles qui sont prises en charge par l'État
- Le financement intégral d'un « socle qualité commun » pour toutes les structures qui se lanceront dans le Service Civique Solidarité Seniors (formations, échanges de pratiques et accompagnement collectif des jeunes dans la découverte des métiers et formations du secteur) ;
- Des outils et un dispositif d'évaluation pour mesurer l'impact de la mobilisation.



Vous souhaitez apparaître dans le prochain numéro de la Géront'Infos

Contactez un membre du comité de rédaction ou écrivez-nous à l'adresse suivante : [marseillegerontinfos@gmail.com](mailto:marseillegerontinfos@gmail.com)